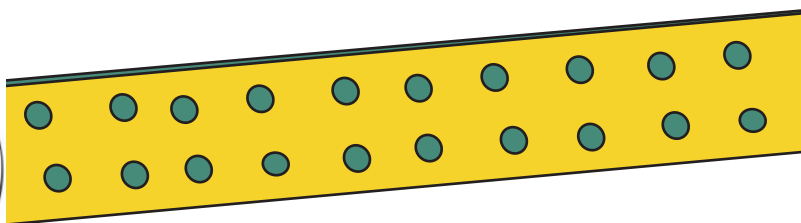




**ST-PIERRE D'ENTREMONT
SAVOIE**



Les clefs de la Tour

n°26 - Déc 2014

le mot du maire

Une commune nouvelle dans «Les Entremonts», et pourquoi pas ?

Un projet de loi est en préparation pour redynamiser la création de communes nouvelles. Ce projet prévoit même une incitation financière pour les communes qui se décideront avant le 1er janvier 2016. N'est il pas le moment d'y réfléchir pour notre territoire ?

En 2010, nous avions souhaité la création d'un syndicat bi-communal avec St Pierre d'Entremont Isère. Ce syndicat devait gérer nos équipements utilisés en commun : école, locaux associatifs et station d'épuration des Buis. Dans une période de réduction du nombre de structures, ce projet a été rejeté par nos préfets.

Alors faisons de la «politique fiction», et si nous imaginions une commune nouvelle composée de Saint-Pierre d'Entremont Isère, Saint-Pierre d'Entremont Savoie et Entremont le Vieux. Pourquoi trois communes ? Parce que cela éviterait le face-à-face et la dichotomie, et puis un trépied c'est plus stable.

Ne dit-on pas de plus en plus «Les Entremonts» pour faire état du territoire de ces trois communes et de leurs habitants. N'y a-t-il pas une réalité de bassin de vie très marquée dans notre vallée ?

Cela nous placerait au 4ème rang en taille de communes au sein de la communauté de communes. Dès les prochaines élections, la représentation des communes au conseil communautaire devra être davantage proportionnelle à leur taille. Les petites communes n'auraient plus qu'un conseiller communautaire. Prendre de l'envergure ne serait pas anodin. En termes de superficie, rien de gigantesque en perspective car nous dépasserions à peine celle de Saint-Pierre de Chartreuse.

Bien sûr il y aurait la délicate question du département, Savoie ou Isère ? Un même code postal du col du Granier au col du Cucheron, cela pourrait donner des idées aux deux conseils généraux qui devraient en décider.

Et quelle économie d'échelle nous ferions ! Quelles simplifications aussi ! Bien sûr, il faudrait harmoniser nos pratiques, gérer la période transitoire, accepter de partager le pouvoir

Mais n'allons pas trop vite en besogne. Ce scénario n'est pour l'instant qu'un rêve, peut-être même une utopie, l'avenir nous le dira.



Brigitte BIENASSIS



L'hiver pourrait bien arriver, préparons-nous !

Malgré une météo clémente, il est temps de se préparer au retour de la neige.

Cette année nous avons reconduit les mesures mises en place l'an dernier : après consultation des entreprises, nous avons attribué le marché de sous-traitance du déneigement du secteur «rive droite du Cozon» et de St Même à l'entreprise Offredi TP.

Pour mémoire, sur l'ensemble des voies communales, le port d'équipements «neige» (pneus neige et chaînes) est obligatoire. Pensez à équiper vos véhicules, entraînez-vous à monter vos chaînes et montez-les hors de la chaussée en toute sécurité.

Quelques précautions d'usage : assurez-vous que votre haie ne gênera pas le passage du chasse-neige (les haies accrochent les équipements latéraux des véhicules de déneigement), ne vous gardez pas sur la voie publique, pensez à déplacer votre véhicule stationné sur les parkings publics pour permettre leur déneige-

ment, déneigez les trottoirs devant votre maison, dégagez la neige tombée de votre toit.

Et merci de rester courtois et de respecter le personnel communal, technique et administratif. Toutes et tous font le maximum pour que le service de déneigement soit le plus efficace possible.



Inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2014

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Les élections régionales auront lieu fin 2015. Les habitants qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales peuvent le faire jusqu'au 31 décembre 2014. Renseignez-vous en mairie pour connaître les justificatifs à présenter ou consultez le site internet de la mairie.

ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

Loue aux Bandet - appartement T2 – 39 m2 – 261 €/mois

Il s'agit d'un logement social situé au 1er étage de l'ancienne école des Bandet entièrement réhabilitée (isolation thermique, conformité électrique, confort ...).



Salle de séjour / cuisine, 1 chambre, salle de bain, WC, cave privative, chauffage électrique. Parking public au pied du bâtiment. Possibilité de jardin potager sur parcelle communale adjacente. Renseignements en mairie.

Banque Alimentaire :

merci aux généreux donateurs !

Les banques alimentaires ont 30 ans cette année. La collecte à St Pierre d'Entremont a permis de rassembler 240kg de denrées alimentaires. En Savoie, c'est 100 tonnes d'aliment collecté pour les personnes en difficultés.



Les conseils de Hameau de l'automne : c'est oui à l'extinction nocturne !

Ces conseils ont commencé par une présentation de l'ASDER nous précisant le poids économique de l'éclairage public en France et localement puis ses impacts négatifs sur la faune et la flore.

Face à ce constat nous pouvons agir à travers trois leviers complémentaires : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.

- Sobriété : supprimer les gaspillages, responsabiliser tous les acteurs du producteur au citoyen, éclairer que si cela est nécessaire.

- Efficacité : réduire les pertes lorsque l'on transforme ou utilise l'énergie et adapter la puissance aux besoins. Pour la plupart des lampadaires actuels, 30 à 50 % de la lumière est totalement perdue car elle éclaire aussi le ciel.

- Energies renouvelables : développer leur utilisation, ressource inépuisable à faible impact sur l'environnement.

La présentation de l'ASDER a permis d'engager le débat dans chaque conseil sur l'éclairage public localement. Le constat général est que le réseau donne satisfaction, même si certains points lumineux s'avèrent gênants ou mal placés.

Plusieurs propositions ont émergé de ces discussions. Lors des changements d'ampoules, il faudrait prévoir des puissances plus faibles voire ne pas les remplacer suivant les cas.

Les habitants sont d'accord pour expérimenter l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit : de 22/23h à 5 /6h selon les secteurs. Ces tests pourront se faire dès que la commune aura équipé d'horloges les armoires électriques des réseaux. Les habitants seront informés quand les tests commenceront et pourront faire remonter leurs remarques. Un bilan sera fait après un an de fonctionnement couvrant les 4 saisons.

Economiser, consommer moins d'énergie, réduire les émissions de CO2, améliorer l'éclairage au service des habitants, voici nos objectifs.

ASDER : association savoyarde de développement des énergies renouvelables



Informations - Travaux au cimetière

Au printemps 2015, des travaux seront réalisés au cimetière : réfection des murs et création d'un ossuaire. Quelques pierres tombales et plaques devraient être déplacées car elles sont accolées aux murs concernés par les travaux. Les titulaires de ces concessions seront contactés pour demande d'autorisation. Par ailleurs, toutes les précautions seront prises pour protéger les pierres tombales pendant la période de chantier. Ne soyez pas surpris de voir des bâches couvrant les tombes pendant les travaux, ces dispositions permettront d'éviter les projections et risques de détérioration.

page 2/4

Mise à disposition des locaux associatifs

Les locaux associatifs communaux sont : la Maison Hermesende (5 salles sur 2 niveaux), la salle de motricité de l'école, la salle Jeanot Mariette (St Même).

Tous ces locaux sont gratuitement mis à disposition des associations des Entremonts pratiquant des activités à destination des habitants, moyennant signature d'une convention d'utilisation.

Afin d'ouvrir la Maison Hermesende à d'autres activités artistiques et culturelles, le conseil municipal a décidé de mettre en place la tarification suivante (par salle) :

- 1 € par heure et par semaine

- 3 € par créneau (matin, après-midi ou soir) et par semaine

- participation maximale : 10 € par semaine pour 6 créneaux maximum par semaine (au delà, le conseil municipal établira un tarif au cas par cas)

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Les clefs de la tour n°26 - Décembre 2014

LES PROJETS

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG : LANCEMENT DES ETUDES

Le projet d'aménagement de la traversée du bourg va enfin entrer dans une phase active. La consultation pour le choix d'un maître d'oeuvre va être lancée avant la fin de l'année. Le conseil municipal a décidé de mener ce projet de façon participative avec tous les acteurs concernés, regroupés au sein d'un comité de pilotage. Dans un premier temps, celui-ci a établi les bases du cahier des charges de l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre. Dès que le choix du maître d'œuvre sera fait, des ateliers participatifs ouverts à la population seront organisés avec le concepteur retenu. L'objectif est d'aborder le projet sous trois angles :

- Les flux : cheminements piétonniers, circulation routière, accès via ferrata, connexion chemins, ...
- Les fonctions et services : commerces, stationnement,

espaces publics, espaces verts, éclairage, attente bus, ...

- Les équipements : patrimoine bâti, voirie, réseaux

Les missions du maître d'œuvre seront les suivantes:

- Analyse du contexte, des enjeux et des études existantes (diagnostic Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces publics),
- Etudes préliminaires d'aménagement par thématique,
- Concertation (ateliers participatifs issus du comité de pilotage)
- Choix de la solution retenue, variantes et options
- Chiffrage et programmation des aménagements

Dès le premier semestre 2015, les études de conception seront lancées, afin de nous aider à définir notre projet.



Le SIAGA entretient les berges du Guiers

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) est en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Guiers. De ce fait, pour répondre aux différents enjeux du territoire (qualité de l'eau, préservation et restauration des milieux aquatiques, gestion des risques, sensibilisation...), le SIAGA formalise des actions dans le « Contrat de Bassin Guiers-Aiguebelette » ; plus communément appelé Contrat de Rivière.

Le SIAGA suit et réalise les objectifs de ce contrat,



notamment un vaste programme d'entretien de la végétation des berges (ripisylves). Légalement, l'entretien de cette végétation est à la charge des propriétaires riverains. Actuellement, cet entretien n'est pas toujours effectué et des secteurs sont laissés à l'abandon.

C'est pourquoi le SIAGA a mis en place une « Déclaration d'Intérêt Général » (DIG) lui permettant de se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau. Le SIAGA peut réaliser des coupes sélectives de végétaux, débroussaillage, élagage, élimination de certains embâcles, la revégétalisation et la réfection des berges ou lutter contre les plantes invasives comme cela a été fait sur notre commune courant septembre. Ces travaux sont déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral du 17 Juin 2014 permettant au Syndicat de réaliser les travaux grâce à des fonds publics sans participation financière des riverains. Le SIAGA n'interviendra pas forcément sur la totalité des cours d'eau mais favorisera d'abord les secteurs à risques (présence d'embâcles dans le lit des cours d'eau, berges érodées...) pour retrouver un écoulement normal et limiter les risques de débordements. Le bois coupé est empilé et laissé en retrait des berges pour qu'il ne soit pas emporté en période de crue. Les propriétaires peuvent récupérer le bois de leur parcelle ou le céder au SIAGA qui le valorisera.

La voirie, chaque année son lot de travaux !

Cette année, comme prévu, le programme de travaux a porté sur les trois opérations suivantes :

- La réfection du mur de soutènement longeant la voie communale VC2 au départ des Panières vers la Fracette. Ce mur menaçait de s'écrouler.
- La pose d'un revêtement bi-couche au départ du chemin rural des courriers vers le Crêt de la Fracette, 70 m linéaire sur 3 m de large. Cela facilitera l'accès à l'habitation située à son extrémité et permettra de lever l'interdiction de circuler en véhicule à moteur.
- La réfection de l'enrobé sur le chemin rural des Bandet dans le vieux village, 46 m linéaire d'enrobé.

L'entreprise MCTP a réalisé les travaux avec EIFFAGE en sous-traitance pour un montant total de 26572 € HT.



Citoyenneté et environnement

Vous avez dit démocratie participative... ?

En France, la démocratie repose sur un système représentatif où les élus issus de l'élection au suffrage universel possèdent la légitimité politique et la responsabilité de la gestion publique. L'expression de cette démocratie représentative issue des urnes peut cependant être enrichie par la participation active et responsable des habitants dans le cadre de l'exercice de la participation citoyenne, dans une logique de proximité. Cette démocratie participative pourrait se définir comme étant " l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens dans les affaires publiques ".

Dans l'objectif d'aller dans ce sens, le conseil municipal a invité la commune de St Egrève à présenter son expérience. Depuis plusieurs années, Saint-Egrève s'est engagée en faveur de la proximité et du renforcement de

la participation des citoyens à l'élaboration des décisions notamment par la création de conseils des habitants.

Au regard de cette expérience, le conseil municipal a décidé d'approfondir cette démarche et de

- Réaliser l'inventaire de ce qui a déjà été fait en la matière depuis 2008, les conseils de hameaux en sont un bel exemple,
 - Proposer des chartes de fonctionnement pour les groupes de travail, les conseils de hameaux, le conseil municipal.
 - Intégrer des habitants dans les commissions communales (sur volontariat ou au tirage au sort)
 - Mener trois sujets en impliquant le mieux possible les habitants ou les usagers (aménagement de la traversée du bourg, réduction de l'éclairage public, cantine locale).
- Plus qu'un programme d'action c'est d'abord un état d'esprit exigeant vis à vis des élus mais aussi des habitants.

Commune Efficace en Economies d'Energie - C3E

Dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territoire (PCET), le Conseil Général de la Savoie est porteur de la démarche «Communes Efficaces en Économies d'Énergie ». Mis en place, par l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER), ce dispositif basé sur la sobriété énergétique propose aux communes volontaires une méthodologie et des outils pour les accompagner dans leur politique énergétique. Une trentaine de communes participe au défi C3E. Cette expérimentation consiste à suivre régulièrement les consommations énergétiques d'un périmètre choisi (bâtiments, type d'énergie, éclairage public,...) et de mettre en place des actions de sobriété. Sur notre commune, nous avons choisi de suivre les consommations de la mairie et de la maison Hermesende. Tous les 2 mois, pendant 1 an, nous relevons la consommation électrique et de chauffage (réseau de chaleur). Parallèlement nous menons des actions afin de réduire la consommation énergétique de la commune, comme la réduction de l'éclairage public. L'Etat réduisant ses aides aux communes et le réchauffement climatique étant un fait établi, il nous faut réagir en économisant.

Les bâtiments communaux 100% Enercoop

La commune a fait le choix d'une électricité 100% renouvelable et solidaire en passant l'intégralité de ses bâtiments chez Enercoop. Ce fournisseur d'électricité à l'approvisionnement vert, a aussi l'avantage d'être transparent, démocratique et de permettre aux acteurs des territoires de se réapproprier les questions énergétiques. Notre commune est ainsi la première de Rhône Alpes à faire ce choix. De plus, elle a pris 500 € de parts dans cette coopérative et siègera prochainement au conseil d'administration d'Enercoop aux côtés de la Région Rhône Alpes. Le prix d'Enercoop est encore supérieur à celui d'EDF qui va rapidement le rattraper vu ses hausses de tarifs régulières et la fin des tarifs régulés en 2015. En 2014, EDF nous a imposé des pénalités de retard pour paiement au delà de 15 j, alors que nous ne pouvons pas payer en moins d'un mois, délai légal. Ces pénalités sont de l'ordre de la différence de tarif. Passer à Enercoop nous en affranchira.

Ce choix est en cohérence avec la volonté de la commune de maîtriser et réduire ses consommations d'énergie.



JOYEUSES FÊTES

ETAT CIVIL



NAISSANCE

Albane Bertrand, fille de Adeline et Eric Bertrand, est née le 28 septembre 2014

AGENDA

Conseil Municipal : 18 décembre

Cérémonie des vœux des maires : 17 janvier à 19 h

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - **Permanence du maire** le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel :** contact@saintpierredentremont.org